

Ne pas diffuser aux Etats-Unis.

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres.

Le présent communiqué est établi et diffusé par Klépierre conformément aux dispositions de l'article 237-16 III du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l' « AMF ») et de l'article 9 de l'instruction n°2006-07 relative aux offres publiques d'acquisition.

Communiqué de presse

MISE EN ŒUVRE PAR KLEPIERRE DE LA PROCEDURE DE RETRAIT OBLIGATOIRE SUITE AU SUCCES DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT DE KLEPIERRE SUR KLEMURS

Paris, le 5 avril 2013

Suite au succès de l'offre publique d'achat de Klépierre sur Klémurs ayant permis à Klépierre de porter sa participation au capital de Klémurs à 98,88%, Klépierre procédera le 10 avril 2013 au retrait obligatoire des actions de Klémurs qui n'ont pas été apportées à l'Offre.

L'AMF a publié le 4 avril 2013 un avis fixant au 10 avril 2013 la date de mise en œuvre de la procédure de retrait obligatoire portant sur les actions Klémurs non apportées à l'offre publique d'achat simplifiée de Klépierre sur Klémurs qui s'est déroulée du 21 février au 8 mars 2013. La cotation des actions Klémurs sur Euronext Paris a été suspendue à compter du 4 avril 2013 après la clôture des marchés.

Ce retrait obligatoire portera sur toutes les actions Klémurs qui n'ont pas été apportées à l'Offre, soit 92 491 actions Klémurs, sur la base d'un capital social composé de 8 250 000 actions.

Le montant de l'indemnisation versée dans le cadre du retrait obligatoire sera égal au prix de l'offre publique, à savoir 24,60 euros par action.

A la clôture des comptes des affiliés par Euroclear France (prévue le lundi 15 avril 2013), les établissements dépositaires teneurs de comptes demanderont à BNP Paribas Securities Services, en qualité de teneur de compte conservateur désigné par Klépierre pour centraliser les opérations d'indemnisation, le paiement de l'indemnisation pour les actions en compte dans leurs livres n'ayant pas été apportées à l'offre et faisant donc l'objet du retrait obligatoire, puis créditeront les comptes des détenteurs des actions Klémurs de l'indemnisation leur revenant.

Les fonds correspondant à l'indemnisation des actions Klémurs qui n'auront pas été réclamés par les établissements dépositaires pour le compte des ayants droit seront conservés chez BNP Paribas Securities Services pendant dix ans à compter du retrait obligatoire et versés à la Caisse des Dépôts et Consignations à l'expiration de ce délai. Ces fonds pourront être réclamés à tout moment par leurs ayants droit sous réserve de la prescription trentenaire au profit de l'Etat.

Les actions Klémurs seront radiées de la cote sur NYSE Euronext Paris après la clôture du marché le 10 avril 2013, date de mise en œuvre du retrait obligatoire.

La note d'information de Klépierre relative à l'offre publique d'achat simplifiée ayant reçu le visa de l'AMF n°13-045 en date du 19 février 2013 ainsi que les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Klépierre sont disponibles sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site internet de Klépierre (www.klepierre.com). Ces documents peuvent également être obtenus sans frais auprès de :

Klépierre
21, avenue Kléber
75116 Paris

Morgan Stanley & Co. International plc
61, rue de Monceau
75008 Paris

La note en réponse établie par Klémurs ayant reçu le visa de l'AMF n°13-046 en date du 19 février 2013 ainsi que les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Klémurs sont disponibles sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site internet de Klémurs (www.klemurs.fr). Ces documents peuvent également être obtenus sans frais auprès de :

Klémurs
21, avenue Kléber
75116 Paris

A PROPOS DE KLEPIERRE

Acteur majeur de l'immobilier de commerces en Europe, Klépierre associe une expertise en termes de développement, de gestion locative et d'asset management.

Son patrimoine est valorisé à 16,4 milliards d'euros au 31 décembre 2012 et se compose essentiellement de grands centres commerciaux implantés dans 13 pays d'Europe continentale. Klépierre détient une participation majoritaire (56,1%) dans Steen & Strøm, 1^{ère} foncière scandinave de centres commerciaux.

Klépierre a pour principaux actionnaires Simon Property Group (28,9%), leader mondial de l'industrie des centres commerciaux et BNP Paribas (21,9%), première banque de la zone euro.

Klépierre est une Société d'investissement immobilier cotée (SIIC), dont les actions sont admises aux négociations sur Euronext ParisTM, membre des indices SBF 80, EPRA Euro Zone, GPR 250 et des indices développement durable DJSI World, FTSE4Good, ASPI Eurozone ainsi que des registres d'investissement Ethibel Excellence et Pioneer. Cette présence marque l'engagement du Groupe dans une démarche volontaire de développement durable.

Pour en savoir plus : www.klepierre.com

CONTACTS INVESTISSEURS

Vanessa FRICANO – + 33 1 40 67 52 24 – vanessa.fricano@klepierre.com

Julien ROUCH – +33 1 40 67 53 08 – julien.rouch@klepierre.com
